

CERTIFICAT DE DÉCISION DE NON OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
délivré par le Maire au nom de la commune

<p>DÉCLARATION PRÉALABLE DP 33535 21 X0002</p> <p><u>Déposée le</u> : 07/01/2021</p> <p><u>Avis de dépôt affiché le</u> : 07/01/2021</p> <p>Complété le : 08/01/2021</p>	<p>DEMANDEUR : Monsieur Kouider Abdelkhalek 11 rue du tasta 33370 Tresses</p>
<p><u>Adresse du terrain</u> : 11, rue du tasta</p> <p><u>Commune</u> : Tresses</p> <p><u>Parcelle(s)</u> : AD344</p>	
<p><u>Destination</u> : Clôture de 2 m en limite séparative et 1.60m sur voie</p>	

Le Maire de la commune de Tresses certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable déposée le 07/01/2021, par Monsieur Abdelkhalek Kouider, enregistrée sous le numéro DP 33535 21 X0002, pour le projet ci-dessus référencé, depuis le 07/01/2021.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Établi à Tresses, le 11/01/2021

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
Christophe VIANDON

